

# Transport du Pétrole par pipeline (Rapport mensuel) 2013

## IMPORTANT

**Deux copies** doivent être complétées et retournées dans les **20 jours** suivant la fin du mois, à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, JT2-B17, Ottawa, K1A 0T6 ou par télécopieur au 1-800-755-5514. **Conservez une copie**

### Confidentiel une fois complété

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S-19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer receiving this questionnaire in English, please check here

SCIAN, 48611, 48691

Nom, fonction de la personne chargée du présent rapport :
Nom
Fonction
Adresse électronique
Indicatif régional et N° de téléphone
Indicatif régional et N° de télécopieur

### Objet de l'enquête

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les échelons de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées. Les organismes gouvernementaux l'utilisent pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

### Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou

territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec le Ministère de l'énergie et des mines de l'Ontario, le Ministère de l'innovation, de l'énergie et des mines du Manitoba, Saskatchewan Ministry of Energy and Resources, le Ministère de l'Énergie de l'Alberta, le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta, le Ministère de l'énergie, des mines et du gaz naturel de la Colombie-Britannique, l'Office national de l'énergie, Ressources Naturelles Canada et Environnement Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus de partage de données avec Saskatchewan Ministry of Energy and Resources et le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta. En plus d'être recueillies en vertu de la *Loi sur la statistique*, les données sont recueillies en vertu de la *Loi de conservation et de réglementation du pétrole et du gaz, 1985* et de la *Loi des Ressources Minérales de la Saskatchewan* pour Saskatchewan Ministry of Energy and Resources et en vertu de la section 65 de l'*Alberta Coal Conservation Regulation* et les articles 12.050 - 12.053 de l'*Alberta Gas and Oil Conservation Regulation* pour le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta.

### Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

### Couplage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

### Instructions au répondant

Les quantités doivent être déclarées en mètre cube à 15°C. N'écrivez rien dans les cases ombrées.

Ce questionnaire devra être rempli par les sociétés qui n'exercent leurs activités que dans une province.

<b>A. Stocks à la fin du mois (m<sup>3</sup>)</b>	Pétrole brute	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. Conservés dans les canalisations .....						
2. Conservés dans les réservoirs .....						
3. Expéditeurs .....						
4. Transporteurs .....						
<b>Total: (1+2) ou (3+4) et ligne 6 page 2, sommaires des livraisons</b>						

<b>B. Sommaire des arrivages (m<sup>3</sup>)</b>	Pétrole brute	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. Stocks au début du mois .....						
2. Des champs pétrolifères .....						
3. Des usines de transformation .....						
4. D'autres pipelines .....						
5. Autres arrivages .....						
<b>Total</b> .....						

<b>C. Sommaire des livraisons (m<sup>3</sup>)</b>	Pétrole brute	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. Aux raffineries .....						
2. Aux usines de transformation .....						
3. À d'autre pipelines .....						
4. Autres livraisons .....						
5. Fuites et autres pertes .....						
6. Stocks à la fin du mois .....						
<b>Total</b> .....						

<b>B2. Arrivages des champs pétrolifères (préciser) (m<sup>3</sup>)</b>								
Champ ou région	Pétrole brut	Champ ou région	Pétrole brut	Champ ou région	Condensats et pentanes plus			
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
<b>B3. Arrivages des usines (préciser l'emplacement et l'usine) (m<sup>3</sup>)</b>		Pétrole brute	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total	
1. ....								
2. ....								
3. ....								
4. ....								
5. ....								
6. ....								
<b>Total: doit égaler la ligne 3, sommaire des arrivages</b>								
<b>B4. Arrivages d'autres pipelines (préciser les pipelines) (m<sup>3</sup>)</b>		Code des pipelines	Pétrole brute	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. ....								
2. ....								
3. ....								
4. ....								
5. ....								
6. ....								
7. ....								
<b>Total: doit égaler la ligne 4, sommaire des arrivages</b>								
<b>B5. Autres arrivages (préciser le champ, le point d'arrivage et le type de transporteur, volumes provenant des camions) (m<sup>3</sup>)</b>			Pétrole brute	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. ....								
2. ....								
3. ....								
<b>Total: doit égaler la ligne 5, sommaire des arrivages</b>								

<b>C1. Livraisons aux raffineries canadiennes (préciser la raffinerie et l'emplacement) (m<sup>3</sup>)</b>	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. ....						
2. ....						
3. ....						
<b>Total: doit égaler la ligne 1, sommaire des livraisons</b> .....						

<b>C2. Livraisons aux usines de transformation (m<sup>3</sup>)</b>	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. ....						
2. ....						
3. ....						
<b>Total: doit égaler la ligne 2, sommaire des livraisons</b> .....						

<b>C3. Livraisons à d'autres pipelines (préciser le réseau et le point de livraison) (m<sup>3</sup>)</b>	Code des pipelines	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. ....							
2. ....							
3. ....							
4. ....							
5. ....							
6. ....							
7. ....							
8. ....							
9. ....							
10. ....							
<b>Total: doit égaler la ligne 3, sommaire des livraisons</b> .....							

<b>C4. Livraisons à d'autres (préciser le point de livraison) (m<sup>3</sup>)</b>	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1. ....						
2. ....						
3. ....						
<b>Total: doit égaler la ligne 4, sommaire des livraisons</b> .....						